

## Arrêt de travail et fraude à la sécu

## Par marco521, le 17/09/2009 à 14:40

Bonjour,

mon meilleur ami est en arrêt de travail depuis trois semaines suite à un décès dans sa famille en début d'année. Il avait été arrêté deja trois ois jusqu'en juillet, puis avait pris un mois de congés payés et de nouveau est en arrêt.

Mon souci, c'est qu'il va quand même travailler quelques heures tous les jours, en accord avec son employeur.

Je lui ai expliqué que c'était de la fraude à la sécurité sociale et qu'il était complice avec son employeur qui en profitait pour ne pas le payer.

Mon ami se cache derrière le fait qu'il est en accord avec son patron et qu'il ne risque rien puisque lui n'a pas de différence de salaire. Il m'explique qu'il trouve le temps trop long seul chez lui toute la journée et qu'il préfère ainsi travailler durant son arrêt de travail.

Risque t-il quelque chose ? Son employeur est-il responsable ?

Merci e votre réponse

Marco

## Par richard14, le 14/10/2009 à 16:45

Et la conscience, il sait ce que c'est?

Il se pose pas la question de savoir qui c'est qui paie tout ça?

Ben oui, la secu c'est nous tous qui payons ! pour des gens comme ça qui sont en arrêt on se demande pourquoi, qui trouve le temps trop long chez lui..... mais où va t-on ?

Et l'employeur ??????

facile comme ça! On paye pas le salarié!

On paye pas les charges sociales!

Un peu de respect de soi même......

Richard

## Par Aquanaute13, le 14/10/2009 à 18:06

**Bonsoir** 

Tout à fait d'accord.

Et plus grave, si jamais il lui arrive un "accident", à votre "ami" ... alors là, la totale!!!!!

Votre ami n'a qu'à demander un temps partiel thérapeutique.

Ce sera plus honnête et respectueux des autres salariés et des chômeurs qui pourraient le remplacer pendant sa "maladie".

Aquanaute13